



SAINTONGE

Décision n° 233/2022  
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame DELPECH Celtina en tant que serveuse du 16 avril au 01 mai 2022,
- Monsieur LASSERRE Fabien en tant que surveillant de baignade du 16 avril au 01 mai 2022,
- Madame STANOWSKI Angèle en tant que surveillante de baignade du 16 au 24 avril 2022,
- Monsieur MÉNAGÉ Jérémy en tant que surveillant de baignade du 18 avril au 15 mai 2022,
- Madame MORCELET Marie en tant que surveillante de baignade du 18 au 27 avril 2022,
- Monsieur MOTARD Mattéo en tant que surveillant de baignade du 19 au 29 avril 2022,
- Monsieur ARNOUIL Patrick en tant que surveillant de baignade du 19 au 26 avril 2022,
- Monsieur PELLETIER Henri en tant que surveillant de baignade du 23 avril au 02 mai 2022,
- Monsieur CUILHÉ Lucas en tant que surveillant de baignade du 25 avril au 02 mai 2022,
- Monsieur CHAUVIÈRE Thibaud en tant que surveillant de baignade du 25 au 28 avril 2022,
- Monsieur TESSIER Fabien en tant que surveillant de baignade du 26 avril au 01 mai 2022,
- Monsieur TAPON Hugo en tant que surveillant de baignade du 30 avril au 01 mai 2022,

Fait à Jonzac,  
Le 15 AVR. 2022

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex